

**COMMUNE
DE
SAINT MARTIN LE NŒUD**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
n° CM..06-2023**

Date de la convocation : 23 mars 2023

Nombre de membres en exercice **15**
 Nombre de membres présent **9**
 Nombre de suffrages exprimés **11**
 VOTE Abstention **3** Contre **0** Pour **8**

Le 28 mars 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Thierry JOURNEUX, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Jean-Marie DURIEZ ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		68 878,15 €
Opérations de l'exercice	678 430,48 €	793 307,21 €
Totaux	678 430,48 €	862 185,36 €
Résultat de clôture		183 754,88 €

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
143 831,37 €	- €
605 122,66 €	650 233,57 €
748 954,03 €	650 233,57 €
98 720,46 €	- €

ENSEMBLE	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
143 831,37 €	68 878,15 €
1 283 553,14 €	1 443 540,78 €
1 427 384,51 €	1 512 418,93 €
	85 034,42 €

Besoin de financement excédent de financement

98 720,46 €
- €

Restes à réaliser

41 500,00 € **134 000,00 €**

Besoin de financement

92 500,00 €

des restes à réaliser

Excédent de financement

6 220,46 €
- €

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

6 220,46 € au compte 1068 Investissement

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

177 534,42 €

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Carole MORTELECO, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Majda LACHGAR et Pascal PETITBON.

Pour expédition conforme, le 30 mars 2023

Thierry JOURNEUX, Président

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 060-216005793-20230328-06_2023-BF

